

Recommandation 531 (1968)¹

Crise actuelle de la société européenne

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Considérant que l'un des aspects dominants de la crise que traverse actuellement la société, et en particulier la société européenne, réside dans les problèmes que posent sa jeunesse d'aujourd'hui et le malaise universitaire ;
2. Constatant que l'action conjuguée de la poussée démographique des jeunes, du besoin accru de la société en hommes et femmes ayant accompli des études supérieures, et de la démocratisation de l'enseignement, a des répercussions profondes au-delà des facteurs purement matériels et financiers sur la vie et le climat même des écoles et des universités ;
3. Notant qu'au delà des problèmes universitaires il est constaté qu'aux transformations numériques s'ajoutent des transformations d'ordre biologique, sociologique, voire psychique qui risquent d'altérer gravement à long terme la fonction sociale de l'ensemble de la jeunesse ;
4. Considérant en particulier que l'ère des communications de masse et de la culture de masse a tendance de plus en plus à se manifester dans sa forme la plus aliénante : le conditionnement industriel des esprits, et soulignant les effets néfastes de l'exploitation commerciale du pouvoir d'achat des jeunes ;
5. Considérant par ailleurs que le malaise universitaire est devenu un problème mondial, mais qu'il procède d'une gamme complexe et multiple de motivations qui se situent sur le plan du continent, de la nation et même sur le plan régional ;
6. Notant que ce problème ne pourra trouver de solution que par la coopération étroite entre l'Etat, les enseignants et les étudiants dans un esprit de large dialogue ;
7. Constatant que certains pays se sont déjà engagés dans la voie de ce dialogue et de la participation des étudiants à la réforme et à la gestion de l'université, et qu'il convient d'encourager cette évolution ;
8. Constatant par ailleurs que les Etats membres du Conseil de l'Europe ont jusqu'ici affronté en ordre dispersé un ensemble de problèmes sociologiques et culturels qui sont à l'origine d'un mouvement de fond d'une ampleur sans précédent, et qui font planer sur l'ensemble de la société européenne une menace latente de désintégration culturelle et structurelle ;
9. Estimant que les initiatives prises jusqu'ici par le Conseil de l'Europe dans ce domaine justifient pleinement son intérêt pour ces problèmes, ne fût-ce que dans la mesure où certaines tendances et propositions risquent de compromettre l'heureux effet de l'évolution amorcée dans le cadre des conventions européennes, notamment de la Convention culturelle européenne, ainsi que des Conventions européennes sur l'équivalence des périodes d'études universitaires, et sur la reconnaissance académique des qualifications universitaires ;
10. Considérant dès lors que le Conseil de l'Europe devrait jouer un rôle actif dans la recherche des solutions à apporter aux problèmes communs que posent la jeunesse en général et l'enseignement en particulier, et ceci notamment dans la perspective de l'Europe de demain ;

1. Discussion par l'Assemblée le 24 septembre 1968 (12e séance) (voir [Doc. 2432](#) voir [Doc. 2432](#), rapport de la commission de la culture et de l'éducation). Texte adopté par l'Assemblée le 24 septembre 1968 (12e séance).



11. Estimant que la 6e Conférence des Ministres européens de l'Education, dont la tenue est prévue au printemps 1969 à Paris, serait le cadre tout indiqué en vue d'une large confrontation au plus haut niveau sur les causes de la crise de l'enseignement supérieur en Europe et sur les moyens d'y remédier ;

12. Se réservant de développer ses vues ultérieurement et rappelant dans ce contexte qu'elle a décidé par sa [Résolution 303 \(1965\)](#) et par sa [Directive n° 265 \(1967\)](#) d'entreprendre une étude approfondie des problèmes de jeunesse en Europe,

13. Recommande au Comité des Ministres :

a. d'inviter les gouvernements des pays membres :

à redéfinir les missions fondamentales de l'université dans la société européenne, ainsi que les conditions de son fonctionnement sur la base d'un large dialogue et avec la collaboration des étudiants, aussi bien que des autorités et des enseignants ;

à conférer dans une perspective prospective aux réformes nécessaires de l'enseignement, et notamment de l'enseignement supérieur, au-delà des solutions nationales variables selon les pays, une dimension supplémentaire tenant compte des aspirations et des exigences de l'Europe de demain ;

à s'attaquer individuellement ou collectivement aux effets néfastes de la société de consommation sur la jeunesse, et en particulier aux effets pernicieux des communications de masse et de leur commercialisation ;

d'utiliser la Conférence des Ministres européens de l'Education comme le cadre dans lequel serait élaborée une politique européenne dans le domaine éducatif dont les diverses organisations internationales intéressées, et en particulier le Conseil de l'Europe et son Conseil de la coopération culturelle, seraient les agents d'exécution ;

b. en ce qui concerne les problèmes de jeunesse, d'utiliser davantage et de développer à cette fin le Centre européen de la jeunesse en vue de concertations sur le plan européen entre représentants des gouvernements, parlementaires européens et représentants des organisations non gouvernementales de jeunesse.